

Besoin de faire une pause,  
de se ressourcer ?



Aidants et parents d'enfants et d'adultes  
en situation de handicap,

# LA PLATEFORME RÉPIT

a été conçue pour vous !

# Une écoute et des solutions adaptées pour éviter l'épuisement.

## Qui est concerné ?

Toute personne s'occupant d'une personne en situation de handicap, résidant sur le territoire de santé de Dieppe, sans nécessité d'une notification spécifique MDPH, peut consulter la plateforme RÉPIT de l'APEI.



## Quelles solutions ?

Le service RÉPIT est là pour vous écouter, vous guider et vous orienter vers la solution adéquate :

- 1/ Le répit à domicile<sup>(1)</sup>. Mise en relation avec des partenaires de service d'aide à domicile.
- 2/ Le répit vacances<sup>(1)</sup>. les séjours sont organisés pour les 6-17 ans (février, Pâques, Toussaint).
- 3/ Le répit le temps d'un week-end<sup>(1)</sup>.
- 4/ Le répit ponctuel. Mise en relation et aide à la constitution du dossier avec :
  - des établissements d'accueil temporaire,
  - des clubs sportifs, centres de loisirs, crèches...

(1) Possibilité de prise en charge totale ou partielle par la plateforme

Contactez votre référent  
par mail : [repit@apeidieppe.fr](mailto:repit@apeidieppe.fr) ou par téléphone 06 34 84 66 64